

HuManCo

Société à responsabilité limitée au capital de 667.777,57 €
Siège social : 2, Place du Colonel Fabien – 75019 Paris
878 876 242 RCS Paris

(la « Société »)

**EXTRAIT DE L'ACTE CONSTATANT LES DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES
DES ASSOCIES PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE LE 18 DECEMBRE 2025**

(...)

PREMIERE DECISION

La collectivité des Associés,

après avoir pris connaissance par Notification de Transfert du projet de cession de 100.406 parts sociales, numérotées de 391.698.304 à 391.798.709 détenues par VICTOIRE HOLDING, à MATTER HOLDING (société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 2, Place du Colonel Fabien, 75019 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 994 095 578 RCS Paris), (ci-après la « Cession »),

Prend acte du projet de Cession, et du fait que chacun des Associés et la Société en ont été pleinement informés

(...)

DEUXIEME DECISION

La collectivité des Associés,

après avoir pris connaissance de la Cession,

Décide d'agrée purement et simplement la Cession, conformément à l'article 16.4 des statuts de la Société et MATTER HOLDING en qualité de nouvelle associée de la Société.

TROISIEME DECISION

La collectivité des Associés,

Décide, en conséquence des décisions qui précèdent, sous condition suspensive de la réalisation de la Cession, de modifier l'article 8 (Capital social) des statuts de la Société ainsi qu'il suit :

ARTICLE 8 – Capital social

« Le capital social est fixé à la somme de 667.777,57 euros.

Il est divisé en 66.777.757 parts sociales de 0,01 euro de valeur nominative chacune, entièrement libérées numérotées de 135.107.307 à 395.385.928 en proportion de leurs droits, à savoir :

1.	La société VICTOIRE HOLDING à concurrence de numérotées de 135.107.307 à 158.685.745	23.578.439 parts sociales
2.	M. Olivier FRONTY à concurrence de numérotées de 364.537.294 à 366.752.996	2.215.703 parts sociales
3.	M. Edouard BLANCHARD à concurrence de numérotées de 163.081.109 à 164.215.745 et 354.692.369 à 354.803.479	1.245.748 parts sociales
4.	HESTIA à concurrence de numérotées de 309.643.505 à 322.691.256	13.047.752 parts sociales
5.	M. Bernard CROISILE à concurrence de numérotées de 292.364.952 à 304.438.296	12.073.345 parts sociales
6.	Mme Marie Béatrice FAYOLLE à concurrence de numérotées de 376.505.444 à 379.796.476 et de 386.769.674 à 386.817.528	3.338.888 parts sociales
7.	Monsieur Rodolphe OLLIVIER à concurrence de numérotées de 337.194.482 à 337.661.256	466.775 parts sociales
8.	M. Alban TORETTE à concurrence de numérotées de 382.484.986 à 384.144.316	1.659.331 parts sociales
9.	M. Jonathan KRAEMER à concurrence de numérotées de 349.142.620 à 350.631.256, de 355.247.924 à 355.359.034 et de 384.144.317 à 385.883.456	3.338.888 parts sociales
10.	M. Sébastien ALLAIN à concurrence de numérotées de 351.332.368 à 351.621.256 et de 355.359.035 à 355.470.145	400.000 parts sociales

11.	M. Riadh LEBIB à concurrence de numérotées de 352.236.257 à 352.611.256	375.000 parts sociales
12.	M. Cédric OHANESSIAN à concurrence de numérotées de 354.091.257 à 354.591.256	500.000 parts sociales
13.	Mme. Sophie FORIEL à concurrence de numérotées de 359.796.029 à 360.231.256	435.228 parts sociales
14.	Monsieur Vincent REIBELL à concurrence de numérotées de 392.419.419 à 394.253.428	1.834.010 parts sociales
15.	Mme Stéphanie de CHALVRON à concurrence de numérotées de 353.598.373 à 353.601.256, de 355.470.146 à 355.581.256 et de 394.253.429 à 395.385.928	1.246.495 parts sociales
16.	AUGEREAU SERVICES à concurrence de numérotées de 389.916.225 à 390.098.285	182.061 parts sociales
17.	Monsieur Marc AMBOS à concurrence de numérotées de 390.335.558 à 390.773.391	437.834 parts sociales
18.	Madame Sandrine BELIER à concurrence de numérotées de 391.247.050 à 391.448.497	201.448 parts sociales
19.	Monsieur Laurent SADEG à concurrence de numérotées de 392.023.198 à 392.123.603	100.406 parts sociales
20.	MATTER HOLDING à concurrence de numérotées de 391.698.304 à 391.798.709	100.406 parts sociales
Soit au total		66.777.757 parts sociales

»

QUATRIEME DECISION

La collectivité des Associés,

donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, afin d'accomplir toutes formalités légales prescrites par la loi.

*
* *

(...)

Signed with **Eurosign**

Olivier FRONTY

Olivier FRONTY
o.fronty@humansmatter.co

Pour extrait certifié conforme
Le Gérant